



Visite immobilière

Par Pboidot

Bonjour,

J'ai contacté une agence concernant un appartement à vendre dans la résidence où je vis. J'ai programmé une visite que j'ai annulé dans la foulée après m'être aperçu qu'il y avait un panneau « à vendre » sur la façade de mon immeuble. je suis allé sonner et le Locataire m'a donné le numéro de téléphone du propriétaire.

Le propriétaire a de son côté, signé un mandat exclusif avec l'agence. Ce mandat a été résilié depuis.

N'ayant eu qu'un contact téléphonique et n'ayant pas visité avec l'agence (ni signé de bon de visite.) suis-je engagé vis-à-vis de l'agence ? Ou, le mandat exclusif étant terminé puis-je visiter en direct avec le propriétaire?

Merci d'avance

Par janus2

suis-je engagé vis-à-vis de l'agence ?

Bonjour,

Bah non, celui qui est engagé, c'est celui qui a un mandat avec l'agence, donc le vendeur...

Par Pboidot

Merci,

Et quand est-il du propriétaire ?

Par yapasdequoi

Bonjour

Personne ne peut vous interdire de visiter avec le propriétaire.

S'il refuse il est stupide...

Ensuite si vous concluez la vente, l'agence sera informée et réclamera sa commission au vendeur si elle peut prouver son intervention dans cette vente. Ce sera difficile sans bon de visite signé de vous même.